

UN MÊME PROGRAMME, TROIS ÉQUIPES INTERDISCIPLINAIRES SPÉCIALISÉES

Atteintes neurologiques

■ **Les personnes** référées à cette équipe présentent des atteintes neurologiques et sont confrontées à des difficultés d'ordre physique, affectif, cognitif, perceptif, comportemental ou de communication. Parmi les principaux diagnostics, on retrouve : traumatisme craniocérébral, accident vasculaire cérébral, lésion médullaire, polytraumatisme, sclérose en plaques, maladie neuromusculaire, etc. Ces personnes se sentent limitées dans leurs activités et dans leur capacité à se maintenir en emploi ou à reprendre leur rôle de travailleur ou d'étudiant.

■ **La démarche de réadaptation** vise l'évaluation, le développement des capacités de travail et l'ajustement du travail aux capacités de la personne selon le besoin (tâches, adaptation de l'environnement et de l'organisation du travail). L'adaptation de la personne est favorisée par la gestion des symptômes et de l'énergie et par la mise en place de stratégies adaptées à ses besoins pour répondre aux exigences du quotidien et du travail. À travers les différentes interventions, des techniques de travail et de prévention sont enseignées. Cette phase de préparation est structurée, progressive et supervisée afin de bien préparer l'intégration au travail ou aux études. L'employabilité est également évaluée et les éléments à développer sont ciblés. Ensuite, la personne pourra être accompagnée dans son intégration ou son retour au travail ou aux études pour transposer les acquis obtenus en milieu clinique et viser une intégration durable et sécuritaire.

Lorsque la personne n'est pas en mesure de reprendre ses tâches de travail, elle peut bénéficier d'une réorientation professionnelle. Dans le cas où la personne ne répondrait pas aux exigences du marché régulier et compétitif du travail, elle peut être dirigée vers des ressources alternatives telles que des organismes bénévoles, des ateliers de travail adapté, etc.